

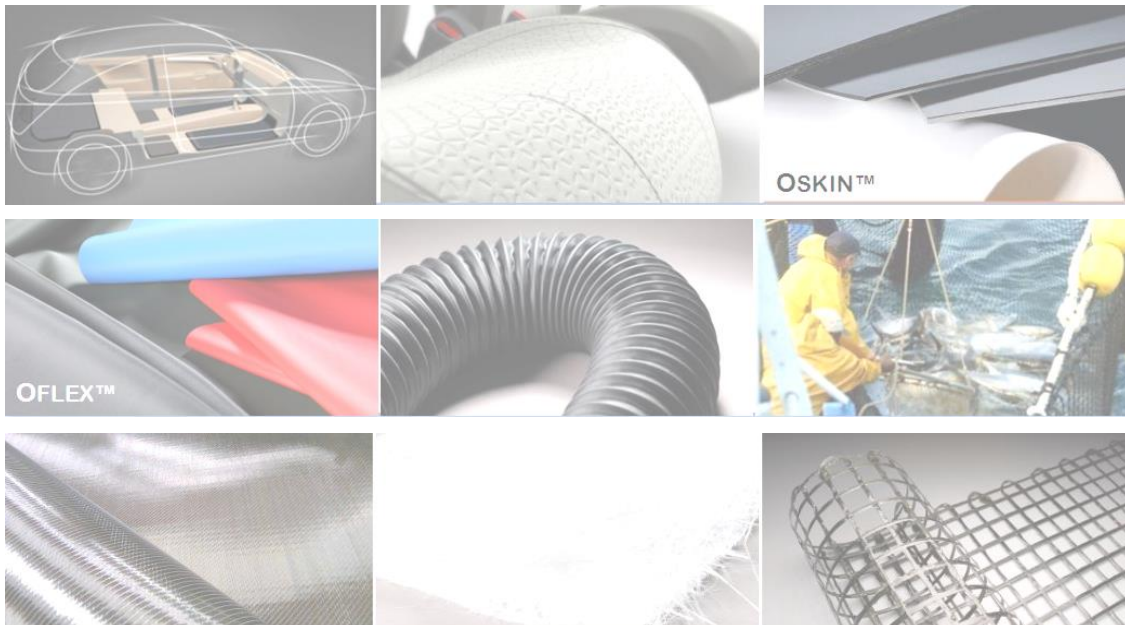
Management de la Qualité Fournisseurs


La qualité de nos produits doit répondre aux attentes de nos clients, et la qualité de nos produits est directement conditionnée par celle des fournitures extérieures qui représentent une proportion majoritaire du prix de revient du produit fini.

Le groupe Chomarat a donc la volonté de s'engager dans des actions de fond avec ses fournisseurs pour les accompagner dans leur maîtrise du développement et de la fabrication, améliorer de façon continue leurs prestations et, en cas de défaillance, leur réactivité.

Responsable du management de la relation fournisseur, la Direction Qualité s'assure que l'ensemble des systèmes, des méthodes, des processus et des outils de la qualité sont parfaitement connus et utilisés par les fournisseurs du groupe.

A ce titre, nous comptons sur l'engagement sans faille de nos fournisseurs pour répondre aux attentes de nos clients vis-à-vis du groupe. C'est bien l'intérêt de chacun que d'être plus exigeant dans ses actions afin de garantir la compétitivité des ventes et, ce faisant, l'avenir du groupe Chomarat et de ses fournisseurs.



	Charte Qualité Fournisseurs Supplier Quality Charter		
	S2000A-D006	Révision : 5	Motif de la révision : Rajout caractéristique sécurité et spéciale, cascade des exigences, prévention contre-façon

I. EXIGENCES GENERALES

SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE

Le fournisseur est pleinement responsable de la qualité des produits livrés à Chomarat, il est de sa responsabilité de sensibiliser son personnel à la qualité. Le but d'un système de management de la qualité efficace est de prévenir et d'assurer une détection rapide de toute non-conformité par rapport aux spécifications. Il doit assurer que les étapes des résolutions de problème sont mises en place dans les délais impartis. Le fournisseur doit être force de propositions d'amélioration de la qualité et des services, et l'équipe Chomarat se tient à disposition pour l'accompagner dans cette démarche.

Chaque fournisseur à la responsabilité de transmettre à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement les exigences légales et réglementaires et spécifiques de Chomarat

Nos fournisseurs doivent disposer au minimum d'un système de management de la qualité certifié selon la norme EN ISO 9001.

II. EXIGENCES POUR LES APPLICATIONS AUTOMOBILES

Pour les applications automobiles, un système de management basé sur la norme IATF est souhaité

L'utilisation d'outils visant à réduire les risques de dérive qualité : AMDEC, plan de surveillance, maîtrise statistique des procédés est fortement recommandée

Caractéristiques Sécurité et Spéciales : elles sont définies par Chomarat ou par les exigences légales et réglementaires, doivent être identifiées, le personnel impliqué formé, faire l'objet d'une demande d'approbation par Chomarat du plan de surveillance et AMDEC et être déployées sur toute la chaîne d'approvisionnement

Pour les fournisseurs n'ayant pas de certification, une dérogation peut être accordée par Chomarat après vérification du système en place par un audit par exemple


III. EXIGENCES POUR LES APPLICATIONS AERONAUTIQUES

Les commandes pour application aéronautique sont identifiables par la présence du terme aéro dans la désignation des matières commandées

Le fournisseur doit mettre en œuvre un système de management de la qualité répondant aux exigences de la norme EN9100 ou équivalent en accord avec Chomarat

Il doit en particulier intégrer les exigences suivantes :

- Mettre en œuvre toute action visant à prévenir, détecter et enlever tout corps étranger du produit livré
- Mettre en œuvre toute action visant à prévenir, détecter et éliminer toute matière ou pièce contrefaite
- Pour les produits non standard (hors catalogue), Réaliser une revue de premier article lors de la fabrication du premier article représentatif incluant la vérification de tous les paramètres de conformité du produit et faire valider cette revue au client
- Faire valider au client toute modification produit ou process en proposant de nouvelles revues de premier article
- Faire qualifier par Chomarat tout changement de site de fabrication

	Charte Qualité Fournisseurs Supplier Quality Charter		
	S2000A-D006	Révision : 5	Motif de la révision : Rajout caractéristique sécurité et spéciale, cascade des exigences, prévention contre-façon

- Le fournisseur s'engage à conserver la traçabilité matière et process pendant toute la durée de vie du projet (à définir pour chaque article)
- Le fournisseur s'engage à conserver les enregistrements prouvant la conformité du produit pendant toute la durée de vie du projet (à définir pour chaque article)
- Le fournisseur s'engage à donner le droit d'accès aux clients et les autorités réglementaires aux locaux opportuns de tous les sites, à tout niveau de la chaîne d'approvisionnement, concernés par la commande et à tous les enregistrements applicables.
- Le fournisseur s'engage sur la conformité à la fiche technique de toutes les valeurs mesurées dans le plan de contrôle

Le fournisseur doit transmettre ces exigences à toute la chaîne d'approvisionnement

IV. SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le fournisseur doit s'assurer que les ressources environnementales sont protégées durant tout le processus de développement et de fabrication.

Par conséquent il doit assurer par des moyens efficaces le respect des exigences législatives environnementales en vigueur dans le pays de fabrication par exemple en suivant les directives de la norme ISO 14001

Le fournisseur doit également assurer le respect des législations, directives (REACH...) en vigueur dans le pays de réception de la fourniture.

Le fournisseur s'engage à observer toute autre directive environnementale donnée par Chomarat ou par ses clients ou à prévenir Chomarat immédiatement si cela s'avérait impossible.

V. CHARTE SOCIETALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Respect des normes universelles

Le fournisseur s'engage à respecter les principes énoncés par la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les standards du code de bonnes conduites de la SA8000 doivent être respectés et idéalement certifiés

Relations avec les sous-traitants


Le respect des droits fondamentaux doit être un critère déterminant dans la sélection des fournisseurs et des sous-traitants. Le Fournisseur doit leur demander de s'engager sur la mise en œuvre dans leur propre entreprise, des droits sociaux fondamentaux.

VI. SELECTION ET HOMOLOGATION FOURNISSEUR

Notre objectif :

- **Sélectionner** des fournisseurs capables de répondre aux attentes du Groupe Chomarat
- **Piloter** les actions d'amélioration continue avec les fournisseurs pour atteindre et maintenir le niveau de performance attendu.
- **Exclure** les fournisseurs inaptes à satisfaire les exigences Chomarat

HOMOLOGATION

	Charte Qualité Fournisseurs Supplier Quality Charter		
	S2000A-D006	Révision : 5	Motif de la révision : Rajout caractéristique sécurité et spéciale, cascade des exigences, prévention contre-façon

Avant le démarrage d'une relation commerciale, le fournisseur est tenu de compléter le *questionnaire d'homologation fournisseur* et de le retourner au service Achats sous 15 jours. Ce questionnaire donne lieu à une cotation initiale et permet, si cette cotation est suffisante, l'entrée au panel Chomarat du fournisseur. Les réponses doivent être claires et précises, les refus de réponse doivent être motivés et les documents requis doivent être transmis. Toutes les informations reçues resteront confidentielles.

Le fournisseur prend connaissance de la présente charte qui est une exigence mentionnée dans la commande

VII. EVALUATION QUALITE DES FOURNISSEURS

Les performances qualité des fournisseurs sont suivies, le résultat annuel est transmis au fournisseur ainsi que les objectifs pour l'année suivante. Cependant, le fournisseur peut, à tout moment, obtenir son évaluation sur simple demande. De même, Chomarat transmettra cette évaluation au fournisseur en cas de dérive importante.

Les indicateurs de mesure de la performance qualité des fournisseurs comprennent entre autre :

Le taux de non qualité (calculé par le ratio des couts de non qualité sur le chiffre d'affaire réalisé avec le fournisseur

Le taux de régularisation des avoirs (montant des avoirs payés sur le montant des avoirs demandés)

VIII. RECLAMATIONS QUALITE

Toute modification des composants et/ou des caractéristiques de la matière validée est interdite sans l'accord formel de Chomarat après validation d'un ou plusieurs lots d'essai.

Le Fournisseur est informé d'une réclamation par email avec un document 8D. La réclamation peut concerner la fourniture livrée, le produit fabriqué par Chomarat avec cette fourniture, mais également les produits livrés par Chomarat à ses clients et fabriqués avec cette fourniture défectueuse.

Le Fournisseur doit contacter le service Qualité Chomarat dans les 48 heures ouvrées pour mettre en place des actions immédiates (tri, remplacement matière, reprise process...) en accord avec Chomarat. Dans tous les cas, le Fournisseur doit sécuriser ses livraisons afin d'éviter la rupture d'approvisionnement. Sans réponse du Fournisseur sous 5 jours, la fourniture défectueuse pourra être détruite par Chomarat aux frais du Fournisseur. Dans le but de responsabiliser financièrement les Fournisseurs qui ne respectent pas leurs engagements, tous les frais liés à une réclamation qualité seront à la charge du fournisseur (tris, retouches, retours, déchets, retards...).


Un plan d'actions préventives devra être fournis sous un délai maximum de 15 jours

Le Fournisseur doit impérativement indiquer les délais de mise en place des actions correctives et fournir à Chomarat tous les détails concernant les lots bénéficiant des actions correctives.

Le fournisseur communique les preuves de réalisation et d'efficacité des actions réalisées

Avec l'accord du service Qualité Chomarat, la recherche des causes peut être menée avec une autre méthode que celle proposée sur la Fiche Incident (5M et 5 pourquoi) et le Fournisseur, s'il dispose et travaille avec un autre modèle de fiche 8D, peut être autorisé à transmettre ses résultats par le biais de son propre document.

Les frais (par exemple main d'œuvre pour tri, transport exceptionnel, travail week-end, arrêt machine, mode dégradé de process.....) liés à un problème qualité sont imputables au fournisseur responsable suivant les taux horaires en vigueur et couts réels pour les prestations extérieures.

	Charte Qualité Fournisseurs Supplier Quality Charter		
	S2000A-D006	Révision : 5	Motif de la révision : Rajout caractéristique sécurité et spéciale, cascade des exigences, prévention contre-façon

IX. AMELIORATION CONTINUE

Le fournisseur s'engage à définir et mettre en œuvre des plans d'actions visant à améliorer l'efficacité de son système de management de la qualité

Afin de favoriser ce processus, le fournisseur facilite l'organisation sur la demande de Chomarats de visites techniques ou audits dans ses locaux et il s'engage à mener les actions correctives ou d'amélioration préconisées.

X. CONFIDENTIALITE

Les partenaires contractuels s'engagent à traiter comme confidentiels, sans limite de durée dans le temps, tous les détails commerciaux et techniques qui seraient portés à leur connaissance durant la relation d'affaires.

XI. LIVRAISONS

Les livraisons doivent impérativement être accompagnées d'un certificat d'analyse faisant référence à la spécification validée.

Ce certificat doit obligatoirement être transmis de l'une des manières suivantes :

- **Envoi avant la livraison par messagerie électronique à l'adresse suivante : cti.magasiniers@chomarats.com**
- **En version papier avec la livraison**

La réception de toute marchandise non accompagnée de ce document sera refusée, et les éventuels surcoûts seront répercutés au Fournisseur.

Les fournitures doivent être reçues dans un parfait état, en respectant le conditionnement défini entre le Fournisseur et Chomarats, et elles doivent être correctement identifiées.

Chomarats Textiles Industries, le 15 mars 2017
Service Qualité